



UN PROJET D'ENVERGURE POUR LES COMMUNES DE MARCILLY ET D'IS-SUR-TILLE : L'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU QUARTIER AMI-LINPAC → ÊTRE INFORMÉ POUR MIEUX PARTICIPER...

Pour mener à bien leur projet commun de requalification de l'ancien site industriel AMI-LINPAC, les communes d'Is et de Marcilly-sur-Tille ont choisi de mettre en place deux procédures de « ZAC » (*Zone d'aménagement concertée*).

La **Zone d'aménagement concertée** (ZAC) est une procédure d'urbanisme qui permet à une collectivité publique de procéder (ou de faire procéder) à l'aménagement et à l'équipement d'un secteur de manière à réaliser un projet d'ensemble maîtrisé et cohérent.

Une ZAC est « **concertée** » car elle s'adresse aux habitants grâce à une phase d'information préalable. Toute personne intéressée peut ainsi prendre connaissance du projet d'aménagement global et donner son avis.

Cette procédure permet de combiner la viabilisation des terrains et la réalisation d'équipements nécessaires aux futurs habitants de la zone.

Comment se déroulera la concertation ?

La concertation sera commune aux deux villes d'Is et de Marcilly-sur-Tille parce que le site de l'ancienne usine AMI est à cheval sur les territoires des deux communes. Les deux ZAC poursuivent ainsi un même objectif : la reconversion de l'ancien site industriel AMI-LINPAC pour y développer un aménagement d'ensemble cohérent, conforme à ce que souhaitent les deux communes.

Cette phase de concertation donnera lieu à deux bilans distincts qui seront approuvés, l'un par la commune d'Is-sur-Tille, l'autre par la commune de Marcilly-sur-Tille, préalablement à la création de leurs ZAC respectives.

Les modalités de la concertation ont été définies par délibération des conseils municipaux d'Is et de Marcilly-sur-Tille. Elles comprennent :

- **Une exposition** présentant, sous forme de panneaux illustrés, les principaux enjeux et les axes d'aménagement projetés.

L'exposition débutera le mercredi 20 août 2008 par la présentation du diagnostic préalable réalisé par l'équipe en charge de l'élaboration du projet d'urbanisme.

Elle se tiendra dans le hall d'accueil des anciens bureaux AMI-LINPAC, situé au n°50 de l'avenue Carnot.

Elle sera ouverte les mercredis de 14 à 17 h ainsi que le samedi 30 août et le samedi 27 septembre 2008 de 10 à 12 h.

Cette exposition sera **évolutive** : des modifications lui seront apportées pour tenir compte de l'avancement des études et de la réflexion sur le projet d'aménagement.

Les compléments apportés seront annoncés par voie d'affichage sur les panneaux d'information des mairies d'Is et de Marcilly-sur-Tille ainsi que sur le site Internet de la mairie d'Is-sur-Tille (www.is-sur-tille.fr) et sur celui de la Covati (www.covati.fr – sélection : commune de Marcilly-sur-Tille).

Deux cahiers d'observations, l'un propre au « projet » d'Is-sur-Tille, l'autre à celui de Marcilly-sur-Tille, mis à la disposition du public sur le lieu de l'exposition afin de recueillir remarques et suggestions.

- **Un dossier d'information mis à la disposition du public.**
- **Des réunions publiques.**

Les différentes actions conduites dans le cadre de la concertation seront annoncées par voie de presse, sur les panneaux d'information des mairies d'Is-sur-Tille et de Marcilly-sur-Tille, sur le site Internet de la mairie d'Is-sur-Tille (www.is-sur-tille.fr) ainsi que sur celui de la COVATI (www.covati.fr – sélection : commune de Marcilly-sur-Tille).

